



Attention Arnaque!

**BARCLAYS
VOUS PROPOSE
L'ÉNERGIE DU
FUTUR**



BARCLAYS VOUS PROPOSE L'ÉNERGIE DU FUTUR

Pour bien commencer l'année 2022, la BARCLAYS BANK vous propose l'Énergie du Futur.

Investir dans les parkings du futur : les éco-parkings, verts, conscients, très logiques et rationnels



Vue d'ensemble

Un Éco-Parking s'adresse à différents groupes ciblés :

Les Eco-parkings payants modernes, avec bornes électriques peuvent être utilisés par les véhicules individuels et/ou entreprises pendant la journée mais aussi par les résidents le soir. De plus, les résidents des hôtels voisins font également partie du public ciblé la nuit.

Un éco-parking croit en l'énergie verte : Il s'agit donc d'un parking composé principalement de bornes de recharge pour les voitures électriques. Énergie verte et espace vert, tel est l'objectif de l'éco-parking.

Actuellement, il existe déjà une forte demande de places de chargement pour voitures respectueuses de l'environnement dans les environnements professionnels et les parkings de transfert.

De grandes marques telles que Jaguar, Ford et Volvo ont déjà récemment pris la décision de produire seulement des voitures électriques à partir de 2030.

Ce sont ainsi plus de **400 000** véhicules électriques et hybrides rechargeables qui circulent aujourd'hui en France.

Pourquoi investir dans « l'éco-parking » en tant que particulier ?

Un investissement tangible : Qui investit dans des parkings payants avec bornes électriques investit à la fois dans l'immobilier et dans la préservation du pouvoir d'achat.

Après tout, les tarifs des parkings ne sont pas liés à l'indexation et suivent donc le rythme de l'inflation réelle.

En d'autres termes, si la vie devient plus chère, les tarifs de stationnement augmenteront proportionnellement.

Les redevances payées par les utilisateurs des parkings à notre fonds, vous sont reversées en partie, sous forme de dividendes tous les trimestres, net de frais.

Peu ou pas de frais de maintenance : contrairement aux appartements ou aux maisons, les techniques, les conduites et donc les coûts d'entretien sont relativement limités. Ce qui est un fait très positif pour les investisseurs en éco-parking.

Le dispositif électrique, qui paye et qui perçoit ? Les consommations sont facturées à chaque véhicule grâce à des sous compteurs. L'investisseur prend en charge le coût des travaux et devient propriétaire en partie de l'infrastructure.



Vous connaissez le célèbre adage qui dit que « le temps, c'est de l'argent » ?

Plus le système utilise une forte puissance (de façon à réduire au maximum la durée de la charge), plus cette charge coûtera cher. Il s'applique parfaitement au cadre de la recharge électrique.



Caractéristiques

Les bornes de charge rapide en courant continu vont de 22 kW jusqu'à 50 kW. Le prix du kW est trois ou quatre fois plus cher que le prix du fournisseur électrique.

- Nos conditions de financement dans ce segment sont généralement comprises entre 1 et 3 ans.
- Les financements existants sont en France, Allemagne, Irlande, Italie, Belgique, Luxembourg, Portugal et Espagne.
- La FCP Parking vous propose d'investir par tranche de 1900 euros ou au-delà.
- L'investissement en parking produit entre 6,91% annuel jusqu'à 9,85 % (selon les montants investis et le temps d'investissement).
- La charge électrique quant à elle produit un rendement entre 2,89 % et 4,00 % annuel.
- Nos contrats FCP proposent des durées de 3 mois, 6 mois, 12 mois, 24 mois et 36 mois.

Exemple pour un investissement (en millième immobilier) de 19 000 € ?

Vous percevrez au minimum 1312.90 € par an revalorisé soit 6,91 % net (impôts et CSG/CRDS déduits).

Le rapport borne électrique vous octroie 549.10 € par an revalorisé soit 2,89 % net (impôts et CSG/CRDS déduits).

Gains totaux Place/borne = 1312.90 € + 549.10 € = 1862.00 € net en portefeuille, (impôts et CSG/CRDS déduits).

Les intérêts sont versés trimestriellement. Les intérêts sont déjà déduits de votre CSG, CRDS et impôts. En cas de besoin de restitution des fonds antérieurs au terme du contrat de 12 mois, l'Établissement bancaire partenaire s'engage dans un délai de trente jours à revendre vos millièmes et reconstituer votre capital pour vous permettre de récupérer vos fonds.

RENDEMENT PARKING	PLACE CHARGE	6.91%	8.45%	9.85%	BORNES	2.89%	3.45%	4.00%
MONTANT INVESTISSEMENT EN €	Min. 3 mois / 36 mois				Min. 3 mois / 36 mois			
DE 1 900€ - 19 000 €		XXX				XXX		
DE 19 000€ - 95 000 €			XXX				XXX	
DE 95 000€ - 190 000 €				XXX				XXX